**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal**

**Du 30 janvier 2023 à 19 heures**

MAIRIE DE **SAINT DIZANT DU GUA PRESENTS :** Monsieur MAZZOCCHI, Mair**e**

Tel : 09.71.53.90.62 **Mesdames :** KISCHEL, NIORT, SACADURA, HEBERT.

Fax : 05.46.49.97.48 **Messieurs :** GODET, COULON, LANGÉ.

**Absents excusés**: Monsieur MORANDIERE.

**Absents** : Mesdames BOUET et VALADON, Monsieur PEYRAUD.

**Pouvoirs :**

Convocation du Conseil Municipal du 23/01/2023

Séance du 30/01/2023

**Secrétaire de séance :** Madame Béatrice NIORT.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 07 décembre 2022 qui est approuvé à **l’unanimité**.

Le Maire passe ensuite à l’ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR :**

1. ***Noujveaux projets et préparation du budget 2023.***

Monsieur le Maire informe l’assemblée sur les nouveaux projets pour l’année 2023.

* Projet au niveau du stade : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu’une convention vient d’être signée entre la commune, le Département, Habitat17et l’ADMR concernant la résidence senior qui doit être implantée au niveau du stade. Habitat17 sera gestionnaire de cette résidence et mettra en place un animateur. Un appel d’offre va être lancé concernant l’architecte.
* Prévision d’un bâtiment de stockage : Etude pour savoir s’il est envisageable de pouvoir faire un bâtiment de stockage du matériel de la commune au niveau du Presbytère.
* Projet énergie, réseau de chaleur : Une demande a été déposée auprès de l’ADEME. Une étude a été demandée pour du photovoltaïque, et une étude a été faite auprès d’EDF Energie Renouvelable

Concernant la préparation du Budget, les documents seront remis, lors de la prochaine réunion, aux conseillers afin de pouvoir avancer sur le budget. La commune est dans l’attente de l’affectation du résultat et du compte administratif de la part de la Trésorerie.

1. ***Résidence séniors.***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu’il y a une possibilité de réalisation d’une maison médicale en plus de la résidence séniors. Le projet de résidence n’occupera pas la totalité du stade. Monsieur le Maire informe l’assemblée que ce projet suit donc son cours.

1. ***Vente terrain.***

Monsieur le Maire informe l’assemblée qu’un acheteur a fait une proposition pour le terrain situé derrière la salle des fêtes d’un montant de 12 600€.

1. ***Achat terrain.***

Monsieur le Maire informe l’assemblée que suite à l’offre faite pour l’achat du terrain situé à côté du local commercial, d’un montant de 11€ le M², la commune a reçu une proposition à 20€ le m². Le Conseil Municipal avait alors décidé de faire une contre-proposition à 17€ le M². La commune est dans l’attente d’une réponse.

1. ***PLU.***

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la restructuration du PLU doit avancer. Un drone a photographié les SDU du Sap, de la Petite et de la Grande Motte afin de pouvoir reprendre au plus juste les limites de ces SDU. Suite à la dernière réunion avec le cabinet GHECO, le règlement reste à revoir car il est trop conséquent, il doit être allégé. Il faut aussi prévoir les changements de destination concernant les bâtiments agricoles.

1. ***Convention cadre du CDG*.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Centre de Gestion demande si le Conseil Municipal souhaite signer la convention-cadre d’adhésion au service de remplacement.

Accord à l’unanimité du Conseil Municipal.

1. ***Bilan restaurant.***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le restaurateur a présenté son bilan pour l’année écoulée, en effet cela fait un an que le restaurant est ouvert. Bilan plutôt en demi-teinte avec une situation compliquée suite à la crise sanitaire et des soucis de ligne téléphonique qui fonctionnait mal. La fréquentation est encourageante sur les jours d’ouverture, la clientèle est satisfaite, l’équipe est dynamique. Le restaurateur demande au Conseil Municipal s’il est favorable à un rachat de son matériel afin de renflouer sa trésorerie. Après discussion le Conseil Municipal décide de reporter cette décision à une prochaine réunion.

1. ***Bilan salon de coiffure.***

Monsieur le Maire informe l’assemblée que les coiffeurs ont présenté leur bilan sur cette première année d’ouverture. Ce bilan est mitigé, les clients assez présents en en début d’exploitation mais se sont fait plus rares par la suite. La question de la venue d’une esthéticienne et de l’onglerie a été soulevée.

1. ***Fête du village.***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette année la fête du village est reconduite et qu’elle se déroulera le week-end du 08 et 09 juillet 2023. Monsieur le Maire demande à ce que la commission soit convoquée et qu’une réunion soit organisée avec les associations qui participent à cette manifestation.

***DIVERS***

***Site officiel de la commune.***

Le syndicat informatique propose de faire migrer les sites officielles Guppy vers Wordpress, qui est beaucoup plus adapté à nos communes. Cette solution est proposée au même tarif que la précédente. Le conseil Municipal est favorable, à l’unanimité, à cette proposition.

~~~~~~~~~~

***Fusion SIVU du CEG et SIVOM de Saint Genis.***

Monsieur le Maire fait connaitre au Conseil Municipal qu’un nouveau syndicat s’est formé, il s’agit de la fusion du SIVU du CEG et du SIVOM de Saint Genis. Monsieur le Maire rappelle qu’il y a lieu d’élire, pour représenter la commune, les délégués au nouveau syndicat.

Ont été élu à la majorité absolue :

* Mr GODET Philippe titulaire
* Mme SACADURA Carla titulaire
* Mme NIORT Béatrice suppléante

~~~~~~~~~~

***Aérothermes.***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les aérothermes ont été vendus comme évoqué à la dernière réunion pour un montant de 1 000€.

~~~~~~~~~~

***Ecole.***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les effectifs du RPI Saint Fort Lorignac Saint Dizant vont baisser à la rentrée 2023/2024. Un courrier a été reçu de l’Inspection Académique concernant cette baisse des effectifs.

**L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.**

**Le président de Séance,**

**M. MAZZOCCHI Jean-François, Maire.**